

**Décret N°2014/189 du 04 juin 2014  
portant nomination de responsables  
dans les Universités d'Etat.**

Le Président de la République, décrète:

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans les universités d'Etat:

**UNIVERSITE DE BAMENDA**

**Département of Administrative and Financial Affairs**

**Director** : M. Banga Kollo Emmanuel, administrateur civil principal du Travail et de la prévoyance sociale, précédemment directeur des affaires administratives et financières à l'Université de Maroua, poste vacant.

**Higher Institute of Transport and Logistics**

**Director**: M. Tegua Alexis, professeur, précédemment chef de division des Enseignements et du personnel enseignant au rectorat de l'Université de Dschang, poste vacant.

**UNIVERSITE DE BUEA**

**Faculty of Science**

**Dean**: M. Ndonwi Ayonghe Samuel, professeur, précédemment vice-doyen de la faculté des sciences à l'Université de Buéa, en remplacement de Mme Theresa Nkwa Akenji, appelée à d'autres fonctions.

**Higher Technical Teachers Training College in Kumba**

**Director**: Mme Endeley Joyce, professeur, précédemment Deputy vice-Chancellor chargé des Enseignements, de la professionnalisation et du développement des technologies de l'information et de la Communication à l'Université de Buea, poste vacant.

**UNIVERSITE DE DOUALA**

**Institut universitaire de technologie**

**Directeur**: M. Etame Jacques, maître de conférences, précédemment vice-doyen chargé de la recherche et de la coopération à la faculté des sciences à l'Université de Douala, en remplacement de M. Ayina Ohandja, appelé à d'autres fonctions.

## **UNIVERSITE DE DSCHANG**

### **Faculté des sciences**

**Directeur :** M. Ngameni Emmanuel, professeur, précédemment chef de division de la promotion du dialogue et de la solidarité universitaires au ministère de l'Enseignement Supérieur, en remplacement de M. Ghogomu Tamouh Richard, appelé à d'autres fonctions.

### **Faculté d'agronomie et des sciences agricoles**

**Doyen :** M. Mvondo Ze Antoine David, maître de conférences, précédemment coordonnateur de l'antenne de la faculté d'agronomie et des sciences agricoles à Ebolowa, filière Eau-Forêt-environnement, en remplacement de M. Manjeli Yacouba, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### **Faculté des Beaux-arts de Fouban**

**Directeur:** M. Ghogomu Tamouh Richard, maître de conférences, précédemment doyen de la faculté des sciences, en remplacement de M. Fofie Jacques Ryamond, appelé à d'autres fonctions.

## **UNIVERSITE DE MAROUA**

### **Direction des affaires administratives et financières**

**Directeur:** M. Motapon Ousmanou, maître de conférences, précédemment vice-doyen chargé de la programmation et du suivi des activités académiques à la faculté des sciences de l'Université de Douala, en remplacement de M. Banga Kollo Emmanuel, appelé à d'autres fonctions.

## **UNIVERSITE DE YAOUNDE I**

### **Direction des infrastructures de la planification et du développement**

**Directeur:** M. Tamo Tatsietse Thomas, professeur, précédemment chef de la division de la planification et du développement à l'Université de Yaoundé I en remplacement de M. Medjo Eko Robert, appelé à d'autres fonctions.

### **Direction du centre des œuvres universitaires**

**Directeur:** Mme Beling Josiane, conseiller principal d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle, précédemment chef de la division des affaires administratives et financières à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II, en remplacement de M. Priso Dickens Daniel, appelé à d'autres fonctions.

### **Institut universitaire de technologie du bois**

**Directeur:** M. Medjo Eko Robert, Maître de conférences, précédemment directeur des infrastructures, de la planification et du développement à l'Université de Yaoundé I, en

remplacement de Bindzi Isaac, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2 :** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal officiel en français et en anglais.

**Yaoundé, le 04 juin 2014**  
**Le Président de la**  
**République,**  
**(é) Paul BIYA**